



Demande de changement de statut étudiante - salarés

Par **3ks_2009**, le **29/07/2009** à **16:34**

Bonjour,

Je suis étudiante en Master finance, et je suis actuellement en stage de fin des études pour une durée obligatoire de six mois. Ce stage se terminera à fin Décembre 2009, et une embauche est envisageable après.

Étant donné que mon titre de séjour arrive à terme(31/09/2009), je me suis enseignée auprès de la préfecture, donc une prolongation de la carte de séjour étudiant est possible.

Voici ma question:

Est ce qu'il est possible de déposer une demande de changement de statut au cours de cette période de la prolongation ? Quand sera le meilleur moment pour un dépôt des dossiers ? 2,3 mois avant la fin de stage ? ou immédiatement pour un CDI au début 2010 ?

Merci d'avance pour votre réponses.

Bien Cordialement

Par **anais16**, le **29/07/2009** à **16:49**

Bonjour,

en théorie, le changement de statut doit se faire 4 mois avant l'expiration du titre de séjour. Cependant, si vous obtenez une prolongation (ce qui est déjà exceptionnel en soi!), le mieux est de vous renseigner directement auprès de votre préfecture car votre situation est dérogatoire.